

## DECISION DU PRESIDENT.CA 032-2019

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;**  
**Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.**

### Objet de la décision

Demande de tarifs de l'ISTIA (Laboratoire LARIS)

### Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs proposés pour le Colloque MSR du 13 au 15 novembre 2019.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 13 mars 2019**

*Par délégation et pour signature,*  
*Le Directeur Général des Services*  
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **20 mars 2019**



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			Polytech Angers
	Nom de la structure			Laboratoire LARIS
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
MSR2019 du 13 au 15 novembre 2019	à créer	<b>166,67 €</b>	911EA30	Inscription Etudiants Avant le 15/10/2019
MSR2019 du 13 au 15 novembre 2019	à créer	<b>275,00 €</b>	911EA30	Inscription Académiques/Industriels Avant le 15/10/2019
MSR2019 du 13 au 15 novembre 2019	à créer	<b>208,34 €</b>	911EA30	Inscription Etudiants Après le 15/10/2019
MSR2019 du 13 au 15 novembre 2019	à créer	<b>316,67 €</b>	911EA30	Inscription Académiques/Industriels Après le 15/10/2019
MSR2019 du 13 au 15 novembre 2019	à créer	<b>58,34 €</b>	911EA30	Inscription Gala personne accompagnatrice

### BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
<b>FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONFERENCIERS</b>		<b>INSCRIPTIONS PAYANTES</b>	
3 plénières	3 000 €	<i>Avant le 15/10/2019</i>	
		montant HT Etudiants	
		Nb participant	
		montant TTC Etudiants	
		166,67 €	20
		4 000,08 €	4 000,08 €
		montant HT Académiques/industriels	
		Nb participant	
		275,00 €	50
		16 500,00 €	16 500,00 €
		<i>Après le 15/10/2019</i>	
		montant HT Etudiants	
		Nb participant	
		208,34 €	5
		1 250,04 €	1 250,04 €
<b>FRAIS D'HEBERGEMENT INVITES</b>		montant HT Académiques/industriels	
	1 540,22 €	Nb participant	
		316,67 €	5
		1 900,02 €	1 900,02 €
		montant HT Gala	
		Nb participant	
		58,34 €	10
		700,08 €	700,08 €
<b>FRAIS DE RESTAURATION</b>		<b>FINANCEMENTS ATTENDUS</b>	
3 déjeuners à 25€ par personne et par jour		Soutien aux colloques de l'UA (SFR MathSTIC)	
soit 25€ * 3 * 90	6 750 €		1 500,00 €
6 pauses-café à 5€ par personne (3 matin et 3 après-midi)		RFI Atlanstic 2020	500,00 €
soit 6€ * 6 * 90	3 240 €		
Soirée de Gala service traiteur à 65€ /personne	6 500 €		
<b>AUTRES FRAIS</b>			
location Auditorium du musée des Beaux-Arts	500 €		
location espace France Quéré	350 €		
location Musée des Beaux-Arts pour dîner de Gala	700 €		
Tirages actes et affiches (repro UA)	1 000 €		
Sac à dos UA 13€ * 80	1 040 €		
Carnet de notes 3€ * 80	240 €		
Stylo 0,50€ * 80	40 €		
Tour de cou 1,50€ * 100	150 €		
Clé USB 7,5€ * 80	600 €		
Ticket de bus 1,40€ * 6 * 80 + 1,40*2*10	700 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>26 350,22 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>26 350,22 €</b>

CONTRÔLE BUDGETAIRE Budget équilibré



Fait, à Angers le 11 mars 2019

Signature :

Sebastien  
LAFAYE

Nehdi  
LROMBEAU